

## Déclaration du CSEC - Projet FRALIS

C'est avec stupeur et effroi que les élus du CSEC ont découvert le 30 Juin dernier que la Direction Générale prévoit un projet de libération d'étages du siège qui va impacter plus de 300 salariés. En effet, les fonctions Corporate parisiennes sont transférées à Lyon et de ce fait il est demandé aux salariés concernés de quitter LTA, n'y ayant plus de postes de travail. Et par ailleurs, le potentiel déplacement de ces équipes à Lyon aura un impact significatif sur les conditions de travail des salariés dans l'établissement de Lyon et la qualité de leur travail. Depuis 4 ans, l'établissement de Courbevoie se voit impacté par des projets de réorganisation majeurs, la densification et la généralisation de l'open space, la mise en place du flex-office et le transfert des équipes EPR2 à Lyon...

Il est inadmissible qu'un sujet d'une telle ampleur n'ait pas fait l'objet d'une information-consultation à l'ordre du jour du CSEC de ce jour.

Nous sommes dans l'incompréhension totale quant aux risques pris à l'échelle de l'entreprise pour des fonctions Corporate qui supportent l'ensemble des activités. Ce projet semble en rupture par rapport aux évolutions organisationnelles vécues jusqu'alors qui privilégiaient la continuité des activités et le volontariat des salariés concernés.

Le CSEC demande donc à être consulté à la fois sur le projet important tel que présenté au CSE de Courbevoie (organisationnel, gestion des compétences, impacts sur les conditions de travail) mais aussi sur les aspects stratégiques, économiques et immobiliers à court comme à long terme pour chacune des fonctions impactées : Communication, environnement de travail, finance, juridique, audit, immobilier, risque et assurances, stratégie, offres et projet, marketing & commercial, performance et processus, ressources humaines, supply chain et achats, 3SEP, systèmes d'information, direction scientifique, OPEX, qualité, inspection.

L'ouverture de cette information-consultation devra intervenir en septembre 2022, compte-tenu de son importance et elle devra également impliquer la CSSCTC au vu des impacts forts sur les conditions de travail à Courbevoie et Lyon.